REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2006-243 DU 19 MAI 2006

Portant Nomination et Promotion à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de l'Ambassadeur Peter WIENAND

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 225/MAE/SGM/DPE/SPI du 28 Avril 2006 ;
- VU la Lettre N° 123/DC/PR/SP-C du 05 Mai 2006;
 - Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin;

DECRETE:

Article 1^{er}: Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre, son Excellence Peter WIENAND, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne en fin de mission au Bénin.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2006

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin p.i.

Salomon D.E. BIOKOU

<u>Ampliations</u>: PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.